

**Dossier suivi par :**

Marie Delafontaine  
Valérie Le Bihan  
CPD EPS

Réf. : 002 / 2023-2024

[Eps1ia60@ac-amiens.fr](mailto:Eps1ia60@ac-amiens.fr)  
[Marie.delafontaine@ac-amiens.fr](mailto:Marie.delafontaine@ac-amiens.fr)  
[Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr](mailto:Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 02

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 16 octobre 2023,

L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de l'Oise

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des écoles élémentaires  
(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale  
(pour information)

**Objet** : Opération « Foot à l'école » saison 2023/2024 - « Quand football et Jeux Olympiques/paralympiques se rencontrent ! »

**Références** :

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (2015) ;
- Programmes des cycles 2, 3 et 4, BO n°31 du 30 juillet 2020 ;
- Convention nationale Ministère de l'Éducation nationale / Ministère des sports/Fédération française de football / UNSS / USEP du 28 mai 2018 ;
- Convention départementale DSDEN de l'Oise/District Oise football/USEP 60 du 23 juin 2022.

Dans le cadre du développement du football à l'école primaire et de l'évènement Jeux Olympiques et Paralympiques organisé à Paris en 2024 (et sur l'ensemble du territoire français), la Fédération française de Football (F.F.F), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (M.E.N.J), l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles.

C'est dans ce contexte national et dans le cadre de la convention départementale DSDEN de l'Oise/District Oise football/USEP 60 signée le 23 juin 2022 que l'Opération « Foot à l'école » est reconduite.

Le dispositif « Foot à l'école » a pour objectifs :

- De développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal ;
- De développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CE1 – CE2) et cycle 3 (CM1 – CM2) ;
- De mettre en avant les valeurs fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité) et Olympiques (Excellence – Amitié – Respect) ;
- De mettre en lumière les notions de l'Olympisme à travers la pratique sportive.

L'opération « Foot à l'école » vise à récompenser des projets de classes de cycle 2 et de cycle 3 ayant participé (ou allant participer) à un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2023/2024.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront éventuellement bénéficier :

- D'animations pédagogiques
- De dotations en matériel (sous forme de prêts) ;
- D'outils pédagogiques (via le site internet notamment).

Pour mener à bien un module, un livret « foot à l'école » émanant de la commission mixte Foot à l'école est téléchargeable sur le site de la DSDEN de l'Oise : <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/044-football-a-l-ecole.html> .

Des outils sont également accessibles sur le site de notre partenaire Usep Oise : <https://usep60.jimdo.com/rsa-foot/> ainsi que sur le site de la fédération française de football : <https://football-scolaire.fff.fr/> .

Le projet « Foot à l'école 2023/2024 » se décline en deux axes.

Les classes inscrites au projet devront réaliser :

- Un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2023 - 2024. Ce cycle devra compter 6 séances a minima et se clôturer par un rassemblement : rencontre locale, départementale... L'apprentissage des différents rôles sociaux (joueurs/euses – arbitres – supporters/trices – organisateurs/trices...) devra être abordé durant le cycle EPS mais aussi de manière transversale lors de l'enseignement traditionnel.

- Une production artistique en lien avec le thème : « **Quand football et Jeux Olympiques/paralympiques se rencontrent** ». Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O.P) organisés à Paris (et sur le territoire français) en 2024, il s'agira tout d'abord de montrer comment le football et les J.O.P peuvent s'associer en termes d'apprentissages liés aux valeurs, aux différentes formes de pratiques du football et aux rôles sociaux. Par ailleurs, la mise en lumière du relais de la flamme olympique devra apparaître afin de garantir la tonalité de l'évènement.

Les classes devront s'engager dans ce concours culturel en choisissant un format de production à réaliser :

- Soit la création d'une production dite « statique » : une ou des photos (10 maximum) au format JPEG, PNG ou PDF. A cette création sera joint un document explicatif de la production au format texte.

- Soit la création d'une production dite « dynamique » (audio ou vidéo). Cette création aux formats recensés dans le règlement du concours ou site EPS1 Oise (<http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/259-operation-foot-a-l-ecole-2023-2024.html>) sera d'une durée maximale de 3 minutes.

**NB : Les productions récompensées seront de grande qualité ; il s'agira d'accorder du temps, de l'exigence et de la qualité à ce deuxième volet du concours.**

Les inscriptions via le site <https://football-scolaire.fff.fr> sont d'ores et déjà ouvertes et se clôtureront le 22 mars 2024. Il sera nécessaire de créer un compte gratuit pour l'école. Il est recommandé de doubler cette inscription d'une information à destination de l'inspecteur de la circonscription dont vous dépendez, du service EPS1 à la DSDEN de l'Oise [eps1-ia60@ac-amiens.fr](mailto:eps1-ia60@ac-amiens.fr), de notre partenaire local au DOF [LBESSE@oise.fff.fr](mailto:LBESSE@oise.fff.fr) et de notre partenaire de l'Usep Oise ([usep@laligue60.fr](mailto:usep@laligue60.fr)).

Les productions seront soumises à un jury départemental composé de représentants de la DSDEN de l'Oise, d'élèves d'une école du département, de membres du DOF et de l'USEP 60 fin mars.

S'en suivront un jury académique puis un jury national pour les œuvres sélectionnées.

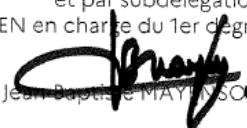
Chaque école ayant participé au double volet (sportif et culturel) recevra un kit de communication FFF. Des récompenses sont prévues pour les lauréats nationaux. Leurs teneurs ainsi que les critères de validation des productions plastiques sont précisés dans la version intégrale du règlement du concours sur les sites des trois signataires ci-dessus mentionnés.

Pour cette opération, une autorisation du droit à l'image pour les élèves (Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant) sera requise.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que ce projet synchronisé avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 soit vécu par vos élèves comme une expérience sportive et éducative participant à la construction de compétences disciplinaires et transversales enrichie par des valeurs de citoyenneté.

Les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS ainsi que nos partenaires cités se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour l'Inspecteur d'Académie – DASEN  
et par subdélégation  
L'adjoint au DASEN en charge du 1er degré



Jean Baptiste MAYAISON